

POUR UNE GESTION EN SERVICE PUBLIC DE NOS TER EN NOUVELLE-AQUITAINE

Moyen de déplacement incontournable pour désenclaver nos territoires autant que pour décarboner nos mobilités, le train est notre bien commun et doit rester sous gestion publique. C'est dans cette perspective que le Département de la Gironde va investir plus de 170 millions d'euros dans le RER Girondin.

Pourtant, la perspective d'ouverture à la concurrence des TER en Nouvelle-Aquitaine se profile à l'heure où se prépare la future convention TER entre la Région et la SNCF à la mi-année 2023. De nouveaux opérateurs ferroviaires privés pourraient donc prendre la place de la SNCF dans le cadre d'un appel d'offres sur quatre lots géographiques (Périgord-Limousin, étoile de Bordeaux, Sud-Aquitaine et Poitou-Charentes).

Un ou plusieurs ensembles de lignes pourraient ainsi être privatisés et livrés aux logiques de marché. C'est un risque majeur pour l'avenir de la desserte de nos territoires, notamment ruraux.

La Région Nouvelle-Aquitaine peut décider de signer une convention de 10 ans avec la SNCF avant le 1^{er} janvier 2024 afin de passer outre les obligations de mise en concurrence imposées par la loi LOM de 2018. C'est d'ailleurs ce qui a été décidé par les majorités de gauche des Régions Occitanie, Bretagne et Centre-Val-de-Loire.

C'est ainsi que le Conseil départemental de Gironde appelle le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine à renoncer à l'ouverture à la concurrence des TER et à signer une nouvelle convention de 10 ans avec la SNCF.